

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0671^e** séance intensive
tenue le **26 janvier 2026**, à 9 h 30
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry
et par visioconférence

PRÉSENCES : le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : Éric Filteau ; la vice-rectrice principale, aux affaires étudiantes et aux études : Pascale Lefrançois ; le vice-recteur à la philanthropie et à l'engagement des diplômés : Michael Pecho ; le vice-recteur à la recherche et à l'innovation : Vincent Poitout ; les doyens et les doyennes : Ahlem Ammar, Frédéric Bouchard, Hugo Ciaburro, Patrick Cossette, Carmela Cucuzzella, Simon de Denus, Sylvie Dubois, Carl-Ardy Dubois, Nathalie Fernando, David Francoz, Michel Janosz, Geneviève Saumier ; le directeur de l'École d'optométrie : Jean-François Bouchard ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Stéphanie Gagnon ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Marie-Josée Aubin, Gabriel Benoit, Carl Chartrand-Lefebvre, José Côté, Juliette De Maeyer, Denis deBlois, David Décary-Héту, Vasile Diaconu, Thomas Druetz, Véronique Dubé, Marc André Éthier, Jean-Sébastien Fallu, Guadalupe Gonzalez Dieguez, Jean-Philippe Gratton, Ahmad Hamdan, Dyala Hamzah, Jean-Marie Hanssens, Fasal Kanouté, Noura Karazivan, Rodney Knight, Henri Thomas Kramer, Diane Lamarre, Audrey Laplante, Julie Lavoie, Pascale Legault, Roger Lippé, Sylvie Mader, Catherine Martel, Stéphane Molotchnikoff, Antonio Nanci, Kalidou Ndiaye, Josette Noël, Sébastien Rioux, Stéphane Roy, Sébastien Sauvé, Audrey Smargiassi, Guillaume Sutre, Eugene Syriani, Jacques Thibodeau, Daniel Thirion, Natacha Trudeau, Olivier Vallerand, Frédéric Yvon, Bilkis Vissandjée, Han Ru Zhou ; les représentants et les représentantes du personnel enseignant : Philippe Besombes, Mathieu Boivin, Godefroy Desrosiers-Lauzon, Laurent Duchastel, Françoise Guay, Najib Lairini, Philippe Lévesque-Groleau, Maxime Rhéaume, Ann Claude Simoneau, Hocine Slimani ; les représentants et les représentantes de la communauté étudiante : Sonia Bachelier, Frédéric Beaudet, Enrique Colindres, Alexis Collette, Yasmeen Lazaar ; les membres indépendants : Jean-Marc Charron, Nicole Trudeau ; un représentant et les représentantes du personnel : Patrick Boivin-Bélanger, Patricia Mailhot, Lynne Thuot ; un représentant et les représentantes des cadres et professionnels : Nadia Catellier, Chloée Ferland-Dufresne, Félix Hébert, Nathalie Sargo Andrade ; les observateurs et les observatrices : Geneviève Bouchard, Jean-François Charlebois, Denis Fortin, Martine Jalbert, Sophie Langlois, Jean-Frédéric Légaré-Tremblay, Nicole Languérand, Mohammed Aziz Mestiri, Chantal Pharand, Luc Stafford.

ABSENCES : la directrice de l'École Polytechnique : Maud Cohen ; le directeur de HEC Montréal : Federico Pasin ; le représentant de la directrice générale de l'École Polytechnique : Pierre Langlois ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Delphine Bosson-Rieutort, Jean-Jacques De Bruycker, Nadia Gargouri, Daniel Jean ; un représentant du personnel enseignant : Alain Vallières ; les représentants et une représentante de la communauté étudiante : François Latendresse, Bruce Lubin, Isabelle Ouellette ; les représentantes du personnel : Hélène Richard.

PERSONNES EXCUSÉES : la vice-rectrice au communautaire, à l'international et aux Premiers Peuples : Valérie Amiraux ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Jean-François Bissonnette, Patrick Cloos, Ingrid Hall, Jean Leclair, Anne Marchand, Sabine Mas, Marie-Ève Mathieu, Martin Papillon, Alexandre Prat, Samir Saul, Gilles Soulez, Alexandre Thibodeau ; les représentantes du personnel enseignant : Barah Héon-Morissette, Catherine Duprey ; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : Samuel-Jean Bassetto.

<u>PRÉSIDENT</u> :	Daniel Jutras, recteur
<u>LA PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Alexandre Chabot
<u>CONSEILLÈRE EN GOUVERNANCE</u> :	Judith Semco-Nickner
<u>RÉDACTRICE</u> :	Me Myriam Mansour

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Membres nommés par un conseil représentant le personnel

Patrick Boivin-Bélanger, menuisier d'entretien, Équipe Régie, Services à la communauté, Direction des immeubles

Patricia Mailhot, commis secrétariat dentaire, Direction des cliniques, Faculté de médecine dentaire

Membre élu parmi les cadres et membres du personnel professionnel

Félix Hébert, adjoint au vice-doyen, Centre de formation initial des maîtres, Faculté des sciences de l'éducation

Fins de mandat

Aucune.

Avis de décès

Faculté de médecine

Audrey Claing, professeure titulaire, Département de pharmacologie et physiologie, décédée le 31 décembre 2025

Faculté des arts et des sciences

Céline Bellot, professeure titulaire, École de travail social, décédée le 4 janvier 2026

Faculté de musique

Louise Hirbour, professeure honoraire, décédée le 30 novembre 2025

Faculté de l'aménagement

Victor Pinheiro, professeur honoraire, École de design, décédé le 25 novembre 2025

À l'invitation du recteur, l'Assemblée respecte un moment de silence.

AU-0671-1 **ORDRE DU JOUR**
2026-A0021-0671^e-959

En l'absence du porte-parole du Comité de l'ordre du jour, la présidente des délibérations invite Juliette De Maeyer, membre du comité, à faire rapport. Celle-ci présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, consignés au document 2026-A0021-0671^e-959.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0670^e séance tenue le 8 décembre 2025
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions
7. Mondiaux de cyclisme 2026
8. Suivi du plan directeur des espaces
9. Stratégie numérique
10. Prochaine séance : Le 16 mars 2026, à 14 heures
11. Clôture de la séance

AU-0671-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0670^e SÉANCE**
TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2025

Une membre soulève une coquille dans son nom.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0670^e séance tenue le 8 décembre 2025, tel que modifié.

AU-0671-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

En l'absence de la vice-rectrice au communautaire, à l'international et aux Premiers Peuples, Valérie Amiraux, la vice-rectrice principale, Pascale Lefrançois, revient sur une question soulevée par Dyala Hamzah, professeure agrégée au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences (FAS) lors de la séance précédente.

Mme Hamzah souhaitait que l'Université soumette à l'Assemblée une liste exhaustive des bourses, ententes, partenariats, fondations et programmes comportant des liens avec Israël. Mme Lefrançois présente une synthèse des informations recueillies relativement aux différents volets examinés. Elle indique d'abord qu'en matière de philanthropie, un don de 180 000 \$, destiné au financement de bourses étudiantes, a été versé par la Fondation Goodman en juillet 2023.

En ce qui concerne les ententes institutionnelles et la mobilité étudiante, elle précise qu'aucune entente n'est actuellement en vigueur avec des établissements israéliens et qu'aucun étudiant, ni aucune étudiante de l'Université, ne se trouve présentement en Israël dans le cadre d'un programme d'échange ou de mobilité.

Du côté de la recherche, elle rappelle qu'aucune entente formelle n'est requise pour l'établissement de collaborations scientifiques. En conséquence, l'Université ne dispose pas de mécanismes permettant d'identifier de manière exhaustive les membres du corps professoral ou les chercheurs et chercheuses engagés dans des travaux avec des collègues israéliens. Aucun élément particulier n'est donc à signaler à cet égard.

Enfin, relativement aux fonds et investissements, Mme Lefrançois rappelle que le régime de retraite de l'Université constitue un organisme autonome, de sorte que la direction ne peut intervenir dans ses décisions de placements. Quant aux fonds de dotation, ceux-ci sont gérés par des gestionnaires externes qui respectent les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), ainsi que les conventions et protocoles internationaux en matière d'investissement responsable.

Mme Hamzah souligne qu'elle s'attendait à ce qu'un document exhaustif soit versé aux documents de séance, afin de permettre à l'Assemblée de disposer d'une vue d'ensemble claire et structurée de l'état actuel des collaborations entre l'UdeM et les universités israéliennes. Elle mentionne ne pas être certaine que la réponse fournie permette de répondre pleinement à la demande initiale, celle-ci portant explicitement sur la présentation d'un inventaire complet.

AU-0671-4 **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

Le recteur adresse ses vœux de bonne année 2026 aux membres de l'Assemblée et, plus largement, à la communauté universitaire. Il souligne que, bien que la période soit empreinte d'incertitude et de préoccupations liées au contexte mondial, il demeure convaincu de l'importance du rôle des universitaires dans la défense de la science, de la vérité, de la recherche et de la justice. Il encourage chacun à poursuivre ces engagements, estimant que cette contribution collective permettra d'aborder l'année à venir avec davantage d'espoir.

Il signale ensuite une annonce d'envergure, à savoir l'investissement fédéral de 1,7 milliard \$ consacré au recrutement de chercheurs et chercheuses, dévoilé sur le campus même de l'Université par les ministres Mélanie Joly et Marjorie Michel. M. Jutras précise que ce programme attribue à l'UdeM un contingent de 15 chaires, chacune assortie d'un financement d'un million de dollars sur une période de huit ans, et souligne la mobilisation rapide des facultés pour la préparation des candidatures, malgré des échéanciers particulièrement serrés.

Il mentionne aussi l'excellente performance philanthropique de l'Université, qui atteint désormais 870 millions \$ dans sa grande campagne, se rapprochant ainsi de l'objectif fixé à un milliard de dollars. Il remercie les équipes impliquées, tant au vice-rectorat à la philanthropie et à l'engagement des diplômés que dans les facultés et départements.

Abordant ensuite la situation des admissions, il fait état d'une baisse des candidatures observée au deuxième cycle, principalement attribuable au recul des demandes internationales, tandis que le premier et le troisième cycles se maintiennent au même niveau que l'année précédente. Il note que les efforts soutenus dans le traitement accéléré des dossiers contribuent à maintenir le nombre d'admissions au niveau attendu. Il souligne également l'engagement exemplaire des vice-doyens et vice-doyennes lors d'une mission de recrutement en France, qui a permis un important rayonnement auprès de plus de 700 étudiants.

M. Jutras rappelle par ailleurs que l'Université de Montréal occupe désormais le deuxième rang au Canada en matière d'intensité de recherche financée, selon le classement Research Infosource, et invite les membres de l'Assemblée à diffuser largement cette information souvent méconnue.

Pour terminer, il met en lumière plusieurs distinctions récentes au sein de la communauté universitaire. Tanya Leduc, doctorante au Département de neurosciences, a reçu la première bourse de prestige Serge-Rossignol, qui souligne l'excellence de sa thèse consacrée aux mécanismes du sommeil et des états de vigilance. Amilie Langlois, physiothérapeute et étudiante au diplôme d'études professionnelles approfondies (DEPA) de physiothérapie avancée en neuromusculosquelettique, s'est vu remettre le prix Craig H. Neilsen Foundation Allied Health Professional Research Award 2026, décerné par l'American Spinal

Cord Injury Association. C'est la première fois que cette récompense, réputée particulièrement difficile à obtenir, est attribuée au sein de la communauté étudiante d'une université canadienne. Yoshua Bengio, professeur titulaire au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la FAS, a quant à lui été nommé officier de l'Ordre de l'Empire britannique par le gouvernement du Royaume-Uni, qu'il conseille dans l'élaboration de ses orientations stratégiques en matière d'intelligence artificielle. Enfin, Anne-Marie Mes-Masson, professeure titulaire au Département de médecine et chercheuse en cancérologie au Centre de recherche du CHUM, a été nommée officière de l'Ordre du Canada en reconnaissance de sa contribution majeure à la recherche en oncologie moléculaire.

AU-0671-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Frédéric Bouchard, doyen de la FAS, informe les membres de la tenue du colloque annuel du CÉRIUM qui aura lieu les 29 et 30 janvier 2026. M. Bouchard indique que plusieurs des ateliers sont complets, mais qu'il reste encore des séances auxquelles s'inscrire, dont la séance inaugurale. Dans le cadre de cette séance, Laurence Deschamps-Laporte, directrice du CÉRIUM, aura une discussion avec Paul Wells et Chantal Hébert sur l'actualité. M. Bouchard mentionne également que le 3 février 2026 se tiendra une grande discussion publique sur la mission d'exploration spatiale Artemis II. Cette discussion portera sur les missions spatiales habitées et aura entre autres comme panéliste l'astronaute David St-Jacques.

Sonia Bachelier, représentante de la communauté étudiante, souligne la mise en place d'un nouveau projet, soit la création d'un guide alimentaire en collaboration avec le Service à la vie étudiante, l'Unité du développement durable, ainsi que l'Association du Département de nutrition. Ce guide a pour objectif d'outiller les personnes étudiantes lors de leur arrivée à l'Université pour trouver une sécurité alimentaire.

Bilkis Vissandjée, professeure titulaire à la Faculté des sciences infirmières, tient à remercier l'équipe de direction au niveau du rectorat et toute l'Assemblée universitaire d'avoir mis en berne le drapeau de l'Université suivant le décès d'Audrey Klein. Mme Vissandjée indique que, justement, lors des funérailles de Mme Klein, le rectorat a reçu plusieurs félicitations pour ce geste.

Alexis Collette, représentant de la communauté étudiante, invite les membres intéressés à signer une lettre ouverte rédigée en collaboration avec l'Union étudiante du Québec au sujet de la sous-rémunération des chercheurs. Il rappelle que le revenu viable à Montréal en 2026 est de 40 000 \$. Pourtant, les bourses offertes par les Fonds de recherche du Québec s'élèvent à 20 000 \$ pour la maîtrise et à 25 000 \$ pour le doctorat, ce qui oblige plusieurs chercheurs à compléter leurs revenus. M. Collette indique, par ailleurs, que toute personne intéressée à partager la lettre ouverte peut obtenir une trousse de communication auprès de la FAÉCUM.

Marie-Josée Aubin, professeure agrégée avec une double affiliation au Département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine et au Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique (ESPUM), invite toute personne intéressée à une soirée thématique qui se déroulera à l'agora de l'ESPUM sur le thème de l'itinérance. Cette soirée sera suivie par un cocktail avec possibilité de discuter avec les personnes qui auront été invitées pour des allocutions, dont la vice-rectrice Valérie Amiraux, la directrice nationale de santé publique et sous-ministre adjointe au ministère de la Santé et des Services sociaux, Caroline Quach-Thanh, et la directrice du Pôle de santé publique, Jacqueline Wassef.

AU-0671-6 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lynne Thuot, représentante du personnel, demande si, pour les horaires de l'année 2027-2028, il serait possible de présélectionner dans le système Académique les plages et jours souhaitables pour tous de sorte que le système n'aurait qu'à trouver les salles comme cela se faisait antérieurement. Mme Thuot explique que, comme l'an passé, l'horaire généré par le système n'est pas très satisfaisant pour les professeurs et les étudiants, ce qui oblige les employés de soutien à refaire le travail, ce qui implique de changer les jours pour essayer de trouver des locaux.

Pascale Lefrançois, vice-rectrice principale et vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, invite les personnes qui observent des problèmes dans la confection de leurs horaires à communiquer avec le Bureau du registraire avant la période des inscriptions du mois d'avril afin de traiter les problématiques individuellement. Les problématiques peuvent se situer au niveau de la programmation des cours ou au niveau de la programmation des paramètres.

Natacha Trudeau, professeure titulaire à l'École d'orthophonie et d'audiologie, souhaite savoir ce que la direction compte faire au sujet de l'application du projet de loi 94 qui vise à augmenter la laïcité dans les écoles. Mme Trudeau demande si la direction est au courant que ce projet de loi s'applique aux stagiaires et donc, dans certains programmes, des étudiants qui sont inscrits se retrouvent dans une situation où ils ne peuvent pas compléter leur stage en milieu scolaire. Dans le cas de l'École d'orthophonie et d'audiologie, faire un stage en milieu scolaire, c'est obligatoire pour conserver son agrément. Mme Trudeau veut aussi savoir s'il y a des discussions avec les autres établissements universitaires à ce propos.

Le recteur répond que la direction est très au courant de cette situation, d'autant plus que la question est désormais judiciairisée parce que certaines étudiantes visées par ces mesures ont communiqué avec un bureau d'avocats qui a informé l'Université de son intention d'aller de l'avant avec ces demandes. En raison de cette judiciairisation, le recteur ne peut davantage se prononcer sur la question. Il assure cependant que l'Université fait tous les efforts nécessaires pour trouver des accommodements pour ces étudiantes et remplir la promesse qui leur a été faite de leur offrir un parcours qui conduirait éventuellement à l'obtention du brevet. La question engage non seulement l'Université, mais les centres de services scolaires qui sont ceux qui imposent des contraintes actuellement dans la mise en œuvre de ces dispositions.

L'Université s'efforce d'offrir des accommodements et d'engager des conversations avec les étudiants et avec leurs représentations juridiques, mais, en même temps, elle poursuit des représentations auprès du ministère de l'Enseignement supérieur pour le sensibiliser à la complexité de la question de la transition vers le régime juridique. Le recteur ajoute qu'une fois que la loi est adoptée, l'Université ne contrôle pas les orientations qui sont choisies par le gouvernement. La responsabilité de l'Université demeure envers ses étudiantes et étudiants.

En question complémentaire, Mme Trudeau demande si des efforts particuliers sont déployés dans un contexte où c'est l'agrément qui est en jeu avec l'application du projet de loi 94. L'agrément implique que l'Université doive former des généralistes qui peuvent éventuellement aller travailler partout au pays. Dans le contexte actuel, l'Université ne pourra conserver son agrément si elle ne peut envoyer ses étudiantes en milieu scolaire. Ce qui veut dire que l'Université ne pourra plus admettre d'étudiantes qui portent le voile, même si elles pourraient travailler dans les milieux de santé qui ne sont pas touchés par cette loi. Cette situation est non seulement discriminante, mais c'est encore une fois les programmes et les professions à prédominance féminine qui en paient le prix.

Le recteur exprime son accord avec Mme Trudeau. Il indique que l'enjeu est sérieux, non seulement en termes d'agrément, mais aussi parce que l'Université a garanti à ces étudiantes un parcours académique qui conduisait à certaines reconnaissances. Certaines accréditations personnelles sur le plan professionnel font partie de l'argumentaire déposé devant les acteurs ministériels qui sont concernés, non seulement au ministère de l'Enseignement supérieur, mais aussi aux autres ministères, soit celui de l'Éducation ou encore celui de la Santé et des Services sociaux.

Juliette De Maeyer, professeure agrégée au Département de communication de la FAS, demande si le recrutement de chaires d'excellence s'ajoute aux cibles de recrutement prévues pour le corps professoral ou si elles seront incluses dans ce qui était déjà prévu comme recrutement de nouveaux professeurs et nouvelles professeures.

Le recteur répond que le recrutement de chaires d'excellence s'inscrit dans les plans d'effectifs. Il indique qu'il va falloir pérenniser ces chaires-là. Sur la durée, cela pourrait aussi avoir des impacts bénéfiques pour l'Université. Tout ce qui concerne les leaders émergents et les bourses doctorales et postdoctorales s'ajoute à ce bénéfice.

Dyala Hamzah souhaite que le recteur revienne sur la manière qu'il estime appropriée de positionner l'Université face à la mort du droit international, à la mort du droit international humanitaire et à la mort des droits de la personne et s'il ne pense pas que ces derniers puissent être considérés en effet comme un bien commun fondamental. Elle se demande par ailleurs si, à présent que la signification universelle de ce qui se joue à Gaza depuis trois ans a été révélée au grand jour et à l'échelle globale, il va être possible de rester silencieux sur le Venezuela, sur l'Iran, sur le Groenland et sur toute future cible du fascisme et de l'impérialisme. Mme Hamzah précise que cette question fait suite à l'interrogation d'une collègue le mois dernier sur la comptabilité de la neutralité institutionnelle avec la définition de

l'engagement adoptée par l'Assemblée universitaire et qui stipule que l'Université place le bien commun au cœur de sa mission.

Le recteur réitère les propos qu'il a déjà dits à plusieurs reprises devant l'Assemblée universitaire. Il sera, non seulement possible, mais souhaitable, que l'Université en tant qu'institution ne se prononce pas publiquement sur les enjeux géopolitiques auxquels le monde est confronté. Il indique qu'il est vrai que les enjeux géopolitiques sont multiples non seulement à Gaza, mais en Ukraine, en République démocratique du Congo, au Yémen, au Sahel, sans parler du Soudan, que les Nations Unies décrivent comme la pire crise humanitaire au monde. Dans ce contexte, le recteur indique que, selon lui, la bonne politique pour l'Université en tant qu'institution est de ne pas commencer à intervenir, faire des commentaires et annoncer des positions institutionnelles sur l'ensemble des questions politiques qui interpellent les membres de la communauté gravement ou moins gravement. Le recteur soutient que c'est la posture de réserve institutionnelle qui assure la plus grande liberté d'intervention pour les membres de la communauté universitaire. Le fait que l'Université elle-même n'intervienne pas dans ces champs sur le plan institutionnel n'interdit pas aux membres de la communauté d'intervenir et devrait les encourager à faire valoir leur expertise dans les secteurs qui concernent les concitoyens et qui interpellent leurs valeurs collectives.

Noura Karazivan, professeure titulaire à la Faculté de droit, souhaite connaître la position de l'Université sur le projet de loi 1, soit la Loi constitutionnelle du Québec de 2025. Elle indique que la partie deux de ce projet de loi, soit la Loi sur l'autonomie constitutionnelle du Québec, contient deux dispositions qui sont d'intérêt pour les universités : l'article 5 pourra très certainement limiter la capacité des universités de contester des lois adoptées par l'Assemblée nationale et l'article 17 pourrait empêcher les professeurs de participer, par exemple, à des travaux parlementaires au sujet des lois fédérales. Mme Karazivan mentionne qu'à la suite du dépôt du projet de loi, les universités ont été invitées à déposer des mémoires. L'Université du Québec à Montréal a déposé un mémoire et s'est présentée en commission des institutions pour verbaliser les inquiétudes par rapport à l'article 5. L'Université Bishop's en a fait autant. C'est dans ce contexte que Mme Karazivan se questionne sur la position de l'Université sur le sujet.

Le recteur répond que l'Université a déposé un mémoire collectif avec les autres universités québécoises, qui a été déposé par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). Le BCI, en principe, devrait comparaître devant la commission parlementaire en février, la date a déjà été confirmée. Le recteur précise qu'il y a d'autres dispositions du projet de loi 1 que celles qu'évoque Mme Karazivan qui sont préoccupantes. Il y en a qui vont sérieusement restreindre la capacité de l'UdeM et des universités québécoises de recevoir des fonds du gouvernement fédéral dans la mesure où ces fonds seront potentiellement vus par le Québec comme des intrusions dans des champs de compétences provinciales. Le recteur explique que cette préoccupation élargit le cadre actuel de la loi, qui exige que l'ensemble de ces ententes soient soumises au Secrétariat aux relations canadiennes pour approbation préalable. D'ailleurs, les effets ont été ressentis dans les dernières années de manière très pointue. Par exemple, une subvention du Fonds canadien pour l'innovation, qui était destiné à Érudit, a mis de longs mois à être approuvée par le Québec à telle enseigne que l'Université a dû financer

Érudit dans l'intérim et payer les salaires des gens qui portent ce projet extrêmement important pour l'Université. Ainsi, le recteur indique que l'Université ne veut pas que cette contrainte imposée à l'approbation des ententes avec des entités fédérales soit élargie, en particulier dans le contexte où il s'agit d'ententes qui visent des activités de recherches, lesquelles devraient être exemptes de ce mécanisme de contrôle imposé par le provincial.

Stéphane Molotchnikoff, professeur titulaire au Département de sciences biologiques de la FAS, adresse sa question en particulier aux doyens et aux vice-recteurs. Il demande s'il n'y a pas une crainte d'un mauvais équilibre de la distribution des fonds destinés aux chaires. Compte tenu des sommes qui ont été communiquées, qui se rapprochent des milliards de dollars, la réflexion lui est venue d'une lecture d'un prix Nobel d'économie française de l'automne dernier, qui est un Parisien qui prétendait que, pour augmenter la puissance de l'innovation et de la créativité et la puissance des universités, il faut financer les chercheurs. C'est ce contexte qui l'amène à s'interroger s'il n'y avait pas un danger d'un déséquilibre envers les professeurs certainement méritants qui obtiennent des chaires contre les professeurs réguliers qui vont dans les salles de cours.

M. Bouchard répond qu'il faut distinguer si c'est la meilleure politique scientifique. Selon lui, ce n'est pas le cas. Il indique toutefois que cela ne veut pas dire que l'Université ne profitera pas pleinement de la situation ou n'en bénéficiera pas. M. Bouchard précise qu'il y a divers instruments pour encourager la science canadienne et c'est le mécanisme de fonds qui a été privilégié. L'Université est très bien positionnée pour en profiter. Par ailleurs, dans les différentes discussions avec le gouvernement, l'Université s'assure que les enjeux, par exemple du financement de base des trois conseils et de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), ne soient pas affectés négativement par ces nouveaux programmes ou ne soient pas détournés vers ces nouveaux programmes pour éviter ce que M. Molotchnikoff a exprimé. M. Bouchard ajoute que plusieurs ne croient pas que c'est le meilleur outil ou le seul outil qui devrait être déployé pour encourager la science au Canada et l'Université poursuit ses représentations pour s'assurer que le financement large et diversifié de la science se poursuive.

Vincent Poitout, vice-recteur à la recherche et à l'innovation, répond à son tour en deux temps. D'abord, il indique que ce n'est pas l'Université qui fixe les règles de ces concours. Comme l'a mentionné M. Bouchard, l'Université se doit de profiter de cette initiative, qui est quand même un outil de développement. Il est convaincu que c'est assez extraordinaire et assez unique pour l'Université et pour notamment ses activités de recherche. Concernant la question de la création d'un déséquilibre, M. Poitout précise que les personnes qui vont être recrutées seront soumises exactement aux mêmes obligations professorales et que chacune étant membre du syndicat des professeurs et professeures sera donc soumise à la convention collective et aux mêmes règles que les autres dans leurs départements respectifs ou leurs facultés respectives. Il y a des éléments structurants dans ce montage. Chaque chaire est associée à un montant très substantiel du Fonds d'infrastructures de la FCI. Ce sont des montants pour des infrastructures à hauteur de 6 millions \$. Ce sont des infrastructures qui, par définition, bénéficient à un ensemble d'équipes de recherche et pas juste au ou à la titulaire. Dans ce contexte, M. Poitout indique préférer voir le verre à moitié plein et considérer les éléments qui sont très structurants dans ce programme tout en garantissant que tous les

messages que l'Université essaie de faire passer au gouvernement sont que ceux-ci doivent s'accompagner d'une hausse du financement de base des trois conseils, en particulier de la FCI.

Juliette De Maeyer pose une seconde question, cette fois concernant Académique et la gestion des horaires et rejoint en partie la question de Mme Thuot. Elle se demande dans quelle mesure l'Université a prévu un plan pour vraiment évaluer si l'objectif d'améliorer l'expérience étudiante a été atteint, notamment en présentant éventuellement à cette Assemblée des données probantes à ce sujet. Mme De Maeyer suggère que les données soumises répondent aux questions suivantes : combien d'étudiants sont encore concernés par ce genre de difficultés et quelle est la marge d'amélioration qui a été acquise avec tous les efforts que l'institution a déployés là-dessus ces dernières années.

Mme Lefrançois répond que l'Université pourra fournir un certain nombre de données pour l'année en cours afin d'évaluer comment les horaires de l'année 2026-2027, qui sont en cours d'élaboration, correspondent aux critères de réduire, par exemple, le temps de déplacement entre les cours, prévoir une heure de lunch pour les étudiants, etc. Elle ajoute que l'Université savait avant d'implanter le système que ce projet aurait des limites. C'est notamment le cas des étudiants qui vont avoir choisi un cours optionnel, ce n'est pas garanti qu'ils auront l'horaire idéal, parce que ce n'est pas toute la cohorte qui suit ces cours. Donc, il est certain qu'il y aura toujours quelques étudiants qui auront des moments un petit peu moins idéaux dans leur horaire. Mme Lefrançois mentionne aussi qu'il faut être conscient que l'Université a des pavillons qui sont en rénovation, ce qui affecte sa marge de manœuvre dans l'établissement des horaires. Elle précise que l'Université suit étroitement l'atteinte des différents objectifs qui ont été fixés en termes d'amélioration de la qualité des horaires et elle pourra fournir des données quand elles seront compilées pour les horaires de l'année 2026-2027.

AU-0671-7 **MONDIAUX DE CYCLISME 2026**

2026-A0021-0671^e-960

À l'invitation de la présidente des délibérations, la vice-rectrice principale adjointe, Chantal Pharand, présente les Mondiaux de cyclisme 2026, consignés au document 2026-A0021-0671^e-960.

Yasmeen Lazaar, représentante de la communauté étudiante, salue d'abord les efforts qui vont être investis pour améliorer l'accessibilité du campus en transport actif, qui est un enjeu que la FAÉCUM soulève d'ailleurs depuis plusieurs mois. Il est certain que la présence d'autant de médias et de gens d'un peu partout dans le monde sur le campus pendant la rentrée va représenter une excellente opportunité de visibilité pour l'Université. Cela dit, Mme Lazaar se questionne à savoir quelles mesures vont être mises en place pour assurer la sécurité de la population étudiante lorsqu'elle devra accéder aux différents pavillons du campus de la montagne pour assister au cours du 23 au 25 septembre 2026.

Éric Filteau, vice-recteur à l'administration et aux finances, répond qu'il est clair que l'événement va perturber les étudiants, mais tous les accès seront disponibles. Concernant la question de la sécurité, il indique qu'il va y avoir un rehaussement du niveau de sécurité. Il y en a une partie qui sera fournie par l'Union cycliste internationale et l'autre est déjà en planification par l'Université. M. Filteau mentionne que Mme Pharand et lui ont déjà intégré plusieurs personnes autour de ce dossier au niveau des services, que ce soit la direction des immeubles, la direction de la sécurité, le CEPSUM ou encore d'autres unités qui sont directement impliquées pour assurer qu'il n'y ait pas d'enjeux de sécurité.

En question complémentaire, Mme Lazaar pense qu'il serait potentiellement plus sécuritaire et responsable, mais aussi intéressant, de lever les cours au moins du 24 au 25 septembre 2026. Selon elle, cela permettrait de réduire les risques liés à la sécurité et à l'accès aux cours. Mme Lazaar suggère que l'Université pourrait profiter de cette levée de cours pour inviter la communauté universitaire à assister à l'événement, ce qui consisterait en une opportunité en or pour renforcer l'esprit communautaire sur le campus.

M. Filteau renchérit que la réponse du comité de direction est claire : les cours se donneront comme à l'habitude. Une levée de cours déséquilibrerait l'agenda de cours. L'événement ne crée pas d'enjeux pour les cours. Il rajoute, concernant les laboratoires de recherche, qu'il faudra peut-être se présenter un peu plutôt qu'à l'habitude si la personne étudiante se présente en voiture, mais les locaux demeureront accessibles. Quant à la possibilité d'assister à l'événement, M. Filteau indique que les personnes étudiantes qui voudront y assister auront l'occasion de le faire en dehors de leurs heures de cours.

Eugene Syriani, professeur titulaire au Département d'informatique et de recherche opérationnelle, se demande si la tenue de l'événement permettra d'accélérer les travaux qui entravent la rue principale qui se trouve devant le Pavillon Roger-Gaudry, que ce soit du point de vue budgétaire ou du point de vue temps pour terminer les travaux.

M. Filteau répond d'abord que la course ne passe pas devant le pavillon principal. Concernant les travaux sur le campus, il indique qu'il y a des choses qui avancent beaucoup. Il annonce que plusieurs choses seront terminées d'ici le mois de septembre. En plus, la réalisation de certains travaux d'amélioration prévus auprès de la Direction des immeubles sera terminée pour le mois de septembre, dont celui du chemin de la Rampe.

Frédéric Beaudet, représentant de la communauté étudiante, demande si ce ne serait pas une excellente opportunité pour l'Université d'aménager le chemin de la Rampe et le chemin de la Polytechnique de sorte à permettre le passage d'une ligne d'autobus de la STM, tant qu'à déjà réaliser des travaux à ces endroits-là. Ce serait un investissement qui, quant à lui, serait très profitable pour la communauté étudiante et pour la mobilité active à long terme sur le campus.

M. Filteau répond que permettre le passage d'une ligne d'autobus n'est pas dans les plans, comme mentionné à plusieurs reprises. Il précise que les travaux à faire sont majeurs sur le chemin de la Rampe.

En question complémentaire, M. Beaudet demande si le coût des travaux sera partagé avec d'autres acteurs, comme la Ville de Montréal. Et si c'est le cas, selon M. Beaudet, cela serait une autre belle opportunité pour l'Université d'en profiter pour réaliser des travaux qui permettraient le passage d'une ligne d'autobus.

M. Filteau répond que la Ville n'est pas très généreuse en ce qui a trait à des dépenses liées au campus de l'Université. Cet enjeu-là existe depuis plusieurs années que la Ville de Montréal n'investit pas dans le campus de l'Université. Donc, les travaux à réaliser seront à la charge de l'Université, ils sont déjà prévus dans le budget, ils n'auront pas d'impact sur les états financiers. M. Filteau mentionne aussi que d'autres éléments, comme le rehaussement de la sécurité lors de l'événement, constituent une dépense, mais ne représentent pas une somme à ce point importante pour le budget de l'Université.

La présidente des délibérations, Claire Durand, demande si les BIXI et les vélos ordinaires auront accès au campus.

Mme Pharand répond qu'ils auront le même accès que les piétons.

AU-0671-8 **SUIVI DU PLAN DIRECTEUR DES ESPACES**

2026-A0021-0671^e-963

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur à l'administration et aux finances, Éric Filteau, présente le suivi du plan directeur des espaces, consigné au document 2026-A0021-0671^e-963.

M. Filteau aborde les travaux en cours, les travaux accomplis et à réaliser, ainsi que certains projets à prévoir sur les campus, les impacts et mesures d'atténuation prévues.

M. Bouchard remercie les professionnels de toutes les équipes de la Direction immobilière. Ils aident notamment la direction de la FAS à mieux comprendre les besoins, voir les solutions, ce qui sera proposé ou encore ce qui sera fait avec les ressources de l'Université. Il remercie autant les professionnels à l'interne que ceux à l'externe à qui sa direction fait appel. Il remercie aussi les collègues de la faculté dans la créativité pédagogique et planification de recherche pour que ces projets-là puissent aller plus loin.

Sébastien Rioux, professeur agrégé au Département de géographie de la FAS, remercie d'abord M. Filteau pour la présentation. Il mentionne avoir plusieurs questions concernant la phase du bloc C et D. Il précise qu'il était au pavillon Strathcona, dans le Département de géographie, avant de déménager au MIL. Dans ce contexte, il demande premièrement s'il a été prévu dans le projet assez de bureaux pour les professeurs pour qu'ils aient des espaces qui sont agréables pour travailler, sinon cela ne favorise absolument pas la présence sur le campus. Il indique qu'actuellement plus de 30 % de ses collègues au Département de géographie ainsi que plusieurs autres collègues dans d'autres départements ou au campus MIL n'ont pas de bureaux avec des fenêtres. Deuxièmement, M. Rioux indique

qu'il est d'avis que le concept du MIL relève d'un concept d'architecte qui n'a pas été pensé pour les professeurs. Il mentionne que la configuration pensée a tué la vie départementale, considérant que le personnel, les étudiants et les professeurs ont tous été séparés dans différents espaces. Ce fractionnement a pour effet de diminuer les interactions au sein du département. Il ajoute que le concept du MIL est beau en théorie, mais, en pratique, il est très mal pensé pour la vie départementale. Troisièmement, considérant qu'à la suite du déménagement au MIL, il manquait déjà des espaces d'enseignement et que certains professeurs ont dû aller enseigner sur d'autres campus, M. Rioux demande si dans la phase du bloc C et D, il a été réfléchi de mettre en place suffisamment d'espaces d'enseignement pour que le campus MIL soit relativement autonome. Il ajoute que les trois aspects qu'il a couverts avec ses questions doivent être soulignés pour les travaux futurs à l'Université pour s'assurer que les collègues, puis le personnel, puis les étudiants et étudiantes aient une expérience qui est à la hauteur justement de ces investissements.

M. Filteau précise d'emblée qu'il ne peut répondre à toutes ces questions de façon stricte. Cela dit, il répond d'abord que la planification d'espace n'est pas réalisée par les architectes, mais par ses équipes avec les unités. Ce n'était pas désiré d'avoir un millefeuille, chaque département séparé. Cela représente une décision qui a été prise avec la faculté. La planification choisie avait pour objectif de mélanger un peu les gens pour qu'il y ait une collaboration entre les secteurs. Il comprend que cela ne plaise pas à tout le monde. La configuration choisie a été validée auprès des doyens précédents. L'orientation de base n'émane ni de la Direction des immeubles ni des architectes. La planification ne se fait pas en vase clos, mais avec les unités. Concernant la question de l'espace, le nombre de places de salles de cours, M. Filteau indique qu'il va y en avoir plus. La planification est basée sur la volumétrie disponible et les besoins qui sont exprimés.

Roger Lippé, professeur titulaire au Département de pathologie et biologie cellulaire de la Faculté de médecine, demande si les stationnements à Louis-Colin vont être toujours condamnés en raison des travaux jusqu'à la fin du mois d'août.

M. Filteau répond par l'affirmative que cette année encore, il y aura des restrictions au niveau du stationnement, des restrictions qui toutefois devraient être levées à la fin du mois d'août.

M. Molotchnikoff demande si les locataires actuels du MIL, soit les professeurs, les étudiants et les laboratoires, y compris les animaleries, vont être pris en compte pendant les travaux des phases C et D. Il se dit inquiet de la situation parce que les travaux mettent « en sandwich » en quelque sorte les locataires du MIL.

M. Filteau répond que la situation actuelle fait partie du quotidien d'un projet. Il demeure que ces éléments-là sont pris en considération. Cela ne veut pas dire toutefois que les travaux ne dérangeront pas. Les inconvénients vont être minimisés, mais il reste qu'ils font partie de tout projet.

M. Syriani demande si des sous-ententes vont être faites pour ceux qui vont arriver au pavillon André-Aisenstadt dans l'effet domino, considérant que plusieurs locaux du sixième étage sont à Polytechnique Montréal.

M. Filteau répond que le ministère a octroyé 22 % de l'espace du pavillon André-Aisenstadt à Polytechnique Montréal. Il ajoute que peut-être il y aura des situations où l'Université pourra reprendre certains espaces, mais, pour l'instant, ce sont les locaux de Polytechnique. La planification va devoir composer avec cette dimension-là. M. Filteau précise que Polytechnique est en manque d'espace énorme. Elle a d'autres projets en perspective, des projets assez importants, et elle a une croissance d'effectifs étudiants énorme. Dans cette perspective, cela devient difficile de leur demander de laisser l'espace.

AU-0671-9 **STRATÉGIE NUMÉRIQUE**

2026-A0021-0671^e-961, 962

À l'invitation de la présidente des délibérations, la vice-rectrice principale aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois, présente la stratégie numérique, consignée au document 2026-A0021-0671^e-961.

Mme Lefrançois effectue la présentation en collaboration avec Denis Fortin, vice-recteur adjoint aux technologies de l'information, et Luc Strafford, professeur titulaire au Département de physique de la FAS. Cette présentation traite des trois principaux objectifs du plan de transformation numérique : miser sur le numérique pour renforcer l'excellence et maximiser l'impact de la recherche, déployer le potentiel du numérique pour améliorer l'expérience étudiante, soutenir la réussite et préparer à la vie citoyenne et faire du numérique un vecteur d'agilité, de collaboration et de performance organisationnelle responsable.

L'Assemblée suspend sa séance pour le dîner et reprend ses travaux à 13 h 05.

Mme Lefrançois invite les membres de l'Assemblée à participer à un exercice consultatif en direct, sous la forme de vote électronique, où ils sont appelés à répondre à deux questions pour chacun des trois objectifs du plan de transformation numérique qui leur a été présenté. Les questions sont les suivantes : Quel est le projet le plus incontournable ? Quel est le projet le plus transformateur ?

Mme Lefrançois explique que chaque membre va devoir choisir parmi une liste de projets pour chaque objectif celui qui est incontournable et celui qui est transformateur. Les résultats de cette consultation vont permettre d'amorcer des échanges et d'avoir une discussion plus éclairée sur les différents projets et objectifs. Mme Lefrançois signale, par ailleurs, qu'il ne faudra pas interpréter les résultats obtenus lors de la consultation comme une décision formelle de la mise en place de tel ou tel projet. La mise en place des projets implique la pondération de différents facteurs. Il demeure que les votes reçus lors de la consultation et les discussions qui en découlent seront pris en considération dans la planification à venir de la stratégie numérique.

Mme De Maeyer demande s'il est possible de prendre du temps pour poser des questions sur les projets, car, pour elle, dans l'état actuel des choses, en ayant lu tous les documents, puis en ayant écouté attentivement la présentation, il y a des projets sur lesquels elle ne se sent pas en mesure de se prononcer à ce stade-ci.

Mme Lefrançois répond que si la présidente des délibérations est d'accord, ils pourront répondre à des questions de clarification sur les projets pour que les membres de l'Assemblée puissent voter et s'exprimer de manière plus éclairée.

Mme De Maeyer souhaite obtenir plus d'explications sur le premier projet qui porte sur l'utilisation des données de publication et de l'IA pour créer des outils d'aide à la décision. Plus précisément, elle souhaite connaître la nature des décisions qui seraient prises ou appuyées par ces outils. Selon sa compréhension, il s'agit d'utiliser l'IA pour analyser les publications de la communauté universitaire, puis d'en faire quelque chose. Dans ce contexte, elle se demande quel genre de décisions stratégiques cela appuierait-il. Est-ce que ça irait jusqu'à des enjeux de financement, des enjeux d'embauche ou encore des enjeux de ressources humaines ? Comme sous-question, toujours dans la même veine, Mme De Maeyer demande dans quelle mesure le projet laisserait de la place pour les personnes qui ne voudraient pas que leurs publications soient analysées par des outils d'IA pour plusieurs raisons, comme des raisons éthiques.

M. Stafford répond que les données visées par le premier projet ne seraient pas utilisées pour la progression de carrière pour des enjeux de ressources humaines. Il précise que l'objectif est vraiment d'identifier un certain nombre de forces, puis parfois des progressions. Par exemple, on peut recevoir des questions. Le projet a pour objectif d'identifier de manière assez globale un certain nombre d'expertises, puis la progression dans le temps dans certains dossiers. Le premier projet demeure un outil de documentation.

Françoise Guay, chargée de cours au Département de sociologie de la FAS, s'interroge sur les questions qui seront posées dans le cadre de l'exercice de consultation. Elle se demande si une question pourrait être ajoutée par rapport à quel projet serait à aborder avec précaution.

La présidente des délibérations indique que ce ne sera pas possible dans le cadre de la consultation, mais l'invite à aborder le sujet lors de la discussion.

Audrey Laplante, professeure agrégée à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la FAS, aimerait savoir s'il est prévu que l'Université ait sa propre instance ou implémentation des outils d'IA générative pour avoir le plein contrôle de la confidentialité des données qui vont être soumises à ces IA et aussi de la façon dont ils vont répondre. Mme Laplante souligne que les outils d'IA génératives commerciaux comportent plusieurs enjeux éthiques notamment de droits d'auteur.

M. Fortin répond que, dans le cadre de la stratégie numérique, ils sont en train de regarder ce qu'il y a à faire autour de l'intelligence artificielle. Il y a plusieurs propositions : certaines suggèrent que l'Université ait ses propres systèmes. Dans tous les cas, M. Fortin précise que l'utilisation des outils d'IA se fait dans le respect des renseignements personnels et des directives du secrétaire général sur les informations qui doivent rester au Canada.

Les membres de l'Assemblée sont invités à choisir le projet le plus incontournable du premier objectif – Miser sur le numérique pour renforcer l'excellence et maximiser l'impact de la recherche. Voici les résultats du vote :

- Cartographie des expertises en recherche pour impulser les collaborations : 26 %
- Bonification de l'accompagnement des équipes de recherche pour une utilisation responsable éthique et sécuritaire des outils numériques et d'IA : 23 %
- Éventail de solutions pour la gestion des données de recherche : 21 %
- Utilisation des données de publications et de l'IA pour créer des outils d'aide à la décision : 10 %
- Développement d'espaces d'expérimentation numériques pour la recherche : 10 %
- Soutien aux projets transdisciplinaires à forte composante numérique : 7 %
- Vitrine d'accès intégrée et interopérable des infrastructures de calcul de haute performance : 3 %

Les membres de l'Assemblée sont invités ensuite à choisir le projet le plus transformateur de ce même objectif. Voici le top trois des projets les plus transformateurs dans l'ordre :

- Bonification de l'accompagnement des équipes de recherche pour une utilisation responsable éthique et sécuritaire des outils numériques et d'IA
- Développement d'espaces d'expérimentation numériques pour la recherche
- Éventail de solutions pour la gestion des données de recherche

Les membres de l'Assemblée sont invités à poser leurs questions ou émettre des commentaires sur les résultats de la consultation.

M. Bouchard trouve intéressant que certains projets, dont celui de la bonification de l'accompagnement des équipes de recherche pour une utilisation responsable éthique et sécuritaire des outils numériques et d'IA, puissent avoir un lien direct avec la formation aux

cycles supérieures. Il indique que les retombées de certains des autres projets seraient cependant moins horizontales.

Le recteur, en analysant le fil conducteur des trois meilleurs résultats de la consultation, constate que les membres de l'Assemblée en sont peut-être encore au début de leur compréhension des outils, d'où le besoin de cartographie, puis de bonification et de soutien plus ciblé. Il ne sent pas une volonté de grande expérimentation de la part des membres.

Natacha Trudeau indique que personnellement, ce qui a influencé son choix, c'est de penser à des objectifs qui profiteraient au plus grand nombre de personnes. Elle mentionne ne pas se retrouver dans la question des calculs avancés et imagine que c'est le cas de plusieurs autres personnes.

M. Collette mentionne que la communauté étudiante a à cœur de collaborer au niveau intersectoriel sur tous les enjeux de recherche. Cela permettrait de travailler sur de grands enjeux sociétaux, question d'avoir un impact direct ainsi que de rapporter toutes les expertises nécessaires pour bien cerner les problèmes et les solutions à ces enjeux.

Ahlem Ammar, doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, se dit contente de voir la cartographie émerger comme étant un projet incontournable. C'est un projet en développement depuis quatre ans, un projet qui n'est pas sans défi. Elle trouve que le projet de cartographie est incontournable en raison de ses effets structurants. À titre d'exemple, la cartographie peut aider à repérer un directeur de recherche pour un étudiant qui dépose une demande d'admission pour des études de recherche. Aussi, dans le recrutement professoral, la cartographie peut aider à déterminer les forces de l'Université et les domaines émergents.

Mme Laplante mentionne d'abord être parfaitement en accord avec le fait que le projet de développement d'espaces d'expérimentation numériques pour la recherche soit ressorti comme un projet transformateur. Elle souligne avoir déjà travaillé notamment sur les barrières à l'utilisation des approches provenant des humanités numériques. Elle mentionne qu'une de ces barrières implique de ne pas avoir de soutien institutionnel ou de possibilités d'expérimenter. Cela dit, Mme Laplante se demandait si l'Université avait songé dans l'implantation notamment du sous-objectif du premier objectif qui vise la gestion des données de recherche et de développement des espaces d'expérimentation à s'associer avec la Direction des bibliothèques et aussi peut-être son département, soit l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, considérant qu'il y a plusieurs cours sur la gestion des données numériques.

M. Stafford répond que le plan de transformation numérique est une responsabilité partagée. Il y aura donc des éléments qui vont relever des services de soutien à la recherche, mais aussi des bibliothèques. Il précise que plusieurs acteurs et actrices seront impliqués dans la mise en œuvre de ce plan et aussi dans le soutien parce que le souhait est d'avoir plusieurs portes d'entrée parce qu'il ne sait pas de quel côté vont arriver les demandes d'aide.

Mme Bachelier rajoute que le deuxième projet rejoint le besoin de la communauté étudiante de développer des compétences transversales qui vont toucher plusieurs domaines. Ces compétences aident tant sur le plan académique que professionnel. La communauté étudiante a donc vraiment une attache à ce projet-là.

Denis deBlois, professeur titulaire à la Faculté de pharmacie, se dit d'accord avec l'interprétation du recteur. Il estime que l'Assemblée universitaire est dans une courbe d'apprentissage et a besoin collectivement de s'approprier ces outils. Dans cette optique, il trouve approprié le projet de cartographie, de bonification et d'éventail. Il indique que le premier projet lui semble être un moyen d'atteindre le deuxième objectif. Il mentionne que ce serait utile d'utiliser les données de publications pour faire une cartographie des expertises, entre autres. Il ne voit donc pas cela comme un projet différent, il l'intégrerait dans le deuxième objectif. Concernant maintenant les objectifs transformateurs, M. deBlois est d'avis que le développement d'espaces d'expérimentation est crucial, parce qu'il n'est pas possible de savoir ce qui va émerger dans deux ans et il pense que la communauté universitaire devrait pouvoir se donner les moyens de tester toutes sortes de choses selon les disciplines.

Avant de passer au vote sur le deuxième objectif, Natacha Trudeau demande des clarifications sur le projet 9 de cet objectif, soit les outils de rétroaction sur les apprentissages. Elle mentionne que les programmes par compétence luttent contre Studium pour l'appréciation des compétences. Dans ce contexte, elle se demandait si cette situation était quelque part sur le radar.

Mme Lefrançois répond qu'il existe le projet CENA qui consiste à améliorer Studium en collaboration avec d'autres universités, cégeps, etc. Elle mentionne que l'Université n'est pas encore allée au bout des possibilités de Studium. Elle indique savoir que l'approche par compétences pose un certain nombre de défis, mais pense que cela peut entrer dans la boîte à réflexions à travers le projet CENA.

Mme De Maeyer souhaite comprendre ce qu'est le projet 8 du deuxième objectif, soit l'hybridation des programmes de formation.

Mme Lefrançois répond que le projet 8 vise l'ensemble des programmes de l'Université et vise à déterminer si cela vaut la peine d'intégrer une partie du programme ou sa totalité à distance. Dépendamment du programme, comme cela peut être le cas pour des programmes de deuxième ou troisième cycle, cela peut devenir intéressant d'intégrer une composante hybride pour répondre à leurs besoins. Donc, ce n'est pas une volonté d'hybrider tous les programmes. Dans la même veine, Mme Lefrançois informe les membres de l'Assemblée que le Centre de pédagogie universitaire (CPU) a préparé un guide pour concevoir l'hybridation des programmes.

La présidente des délibérations demande s'il est question du mode hybride ou comodal.

Mme Lefrançois répond que le comodal n'est pas exclu, mais indique que ce n'est pas la modalité la plus populaire à l'Université jusqu'à maintenant.

Hocine Slimani, chargé de cours à la Faculté de médecine, indique qu'il y a quelques années, plusieurs salles de cours de l'Université ont eu une amélioration technologique pour des cours comodaux. Or, il souligne qu'une directive de l'Université exige que les cours soient donnés absolument en présentiel actuellement. Il ajoute que récemment, un étudiant au cycle supérieur, venant de l'Université McGill, lui a rappelé qu'à l'Université McGill, les cours donnés dans les amphithéâtres sont, pour la plupart, enregistrés en continu, ce qui permet aux étudiants ne pouvant assister au cours en présentiel d'avoir accès à l'enregistrement du cours à n'importe quel moment. Dans ce contexte, M. Slimani demande s'il n'y aurait pas, au travers de ces projets innovants, matière à revoir les règlements pédagogiques pour qu'effectivement, le corps enseignant puisse utiliser la technologie qui est à sa disposition.

Mme Lefrançois répond que c'est l'intention pédagogique qui compte. Donc, si un programme gagne à être offert de manière comodale, il n'y a rien qui l'empêche et le règlement pédagogique n'empêche pas cela. Mme Lefrançois précise toutefois que si un cours est censé être en présentiel, il demeure au choix de l'enseignant d'accepter, ou non, d'être enregistré.

Mme De Maeyer pose une question sur le projet 13 du deuxième objectif, soit la mise en place de parcours de formation des étudiants en littératie numérique et IA. Elle demande s'il est possible d'imaginer ce genre de formation qui serait la même pour tout le monde, considérant qu'un des messages forts de l'Université à propos de l'IA, c'est qu'il n'y aurait pas de mur à mur, que les réponses allaient être adaptées en fonction des réalités disciplinaires locales.

Mme Lefrançois précise que l'objectif de ce projet est de cibler ce qui est utile à tous. Par exemple, savoir citer quand l'IA est utilisée. Cela est universel, ce n'est pas propre à une discipline. Le projet se veut transversal, pas mur à mur.

Les membres de l'Assemblée sont invités à choisir le projet le plus incontournable du deuxième objectif – Déployer le potentiel du numérique pour améliorer l'expérience étudiante, soutenir la recherche et préparer à la vie citoyenne. Les deux projets en tête du palmarès sont les suivants :

- Mise en place de parcours de formation des étudiants en littératie numérique et IA : 30 %
- Dispositifs d'évaluation à l'ère de l'IA : 27 %

Les membres de l'Assemblée sont invités ensuite à choisir le projet le plus transformateur de ce deuxième objectif. Le projet qui apparaît le plus transformateur pour les membres est : Dispositifs d'évaluation à l'ère de l'IA.

La présidente invite les membres de l'Assemblée universitaire à poser leurs questions ou émettre leurs commentaires sur le deuxième objectif.

Ann Claude Simoneau, chargée de cours au Département de psychologie de la FAS, se dit perplexe. Elle se demande à quoi sert l'être humain, si un étudiant lui soumet un travail généré par l'IA et qu'elle-même utilise l'IA pour le corriger. Elle sent les débuts d'une dystopie et elle dit qu'elle trouve cela épeurant.

Mme Bachelier pose une question sur la formulation du projet 10, soit les dispositifs d'évaluation à l'ère de l'IA. Elle se demande si ce projet vise réellement à se poser la question de comment il sera possible d'évaluer la communauté étudiante alors que les outils d'IA sont disponibles à tous.

Mme Lefrançois répond que ce n'est pas nécessairement une question d'évaluation par l'IA ou avec l'IA, mais plutôt à l'ère de l'IA. Donc, c'est simplement de savoir qu'il existe de l'IA et comment en tenir compte. Cela peut amener à ne pas utiliser l'IA à la fois dans ce qui est demandé aux étudiants ou dans ce qui est utilisé comme outils d'évaluation. Mme Lefrançois ajoute que ce projet amène des réflexions sur la valeur des diplômes de l'Université, parce que savoir évaluer, c'est éminemment contributoire à ce qui veut être dit lorsqu'un diplôme est décerné à quelqu'un.

Mme Laplante indique qu'elle s'inquiète des enjeux liés aux biais en IA, particulièrement dans les questions sociétales. Elle souligne que certains biais sont difficiles à détecter et nécessitent plusieurs tests comparatifs, surtout lorsque l'on ne fait pas partie d'un groupe marginalisé, ce qui peut empêcher de voir ce qui est absent. Elle ajoute que l'information produite par l'IA manque souvent de contexte, ce qui peut donner un sens différent au message initial. Elle exprime également un malaise quant au fait de demander aux étudiants d'exercer leur esprit critique tout en limitant l'usage de l'IA, alors que les enseignants y ont recours eux-mêmes.

Mme Lefrançois répond que le plan de transformation numérique n'a pas l'objectif d'intégrer l'IA partout. Ce n'est pas l'intention. L'objectif est d'intégrer l'IA lorsque c'est pertinent de le faire, en toute connaissance de cause et avec une prudence raisonnable et raisonnée.

M. deBlois dit avoir aussi une réticence à mettre l'évaluation à l'ère de l'IA comme une priorité. Il mentionne que c'est certainement transformatif, mais pense qu'il est encore trop tôt. Il explique avoir choisi de prioriser l'outil de rétroaction sur les apprentissages, car la rétroaction est essentielle au parcours étudiant, mais souvent négligée par les enseignants, notamment lorsqu'elle survient après les examens ou à la fin de la session. Il souligne que la rétroaction constitue une occasion d'expérimenter des modes d'évaluation formative avant d'en arriver à l'évaluation certificative. Selon lui, confier trop tôt ce rôle à l'IA comporte des risques, car on ne sait pas encore comment l'outil peut se comporter. M. deBlois ajoute qu'il existe toutefois un potentiel significatif pour utiliser l'IA dans un contexte formatif, notamment en générant des questions d'examen et des réponses permettant à l'étudiant de

comprendre ses erreurs. Il conclut qu'à long terme, l'IA pourrait être exploitée dans des contextes certificatifs, mais qu'à ce stade-ci, la priorité réside dans son utilisation pour la rétroaction formative.

Julie Lavoie, professeure titulaire et directrice de l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique de la Faculté de médecine, mentionne que, pour elle, l'incontournable était la veille stratégique, parce que pour intégrer tous les autres éléments, il faut demeurer à jour. Par exemple, pour avoir des dispositifs d'évaluation qui sont appropriés dans un contexte d'IA, il faut avoir une veille stratégique pour identifier comment il faut s'adapter à la réalité.

Laurent Duchastel, chargé de cours à l'ESPUM, indique que l'enseignement et l'innovation passent par une bonne compréhension de l'IA. Il précise qu'au-delà des enjeux éthiques, il est important de se donner les moyens d'expérimenter l'IA, notamment par des ateliers d'une journée permettant de développer quelque chose concrètement. Il mentionne que des solutions open source permettent d'entraîner un modèle avec ses propres données, sans qu'elles quittent l'ordinateur. Il ajoute qu'un excès de prudence freine l'apprentissage et rappelle que l'IA est là pour rester et pour être utilisée.

Mme De Maeyer indique que l'IA pose aussi des défis existentiels aux cycles supérieurs, notamment pour les mémoires et les thèses, ce qui représente pour elle une source d'inquiétude importante lors de la lecture de ces travaux. Elle estime que l'enjeu est immense. Elle demande dans quelle mesure le plan prévoit un soutien concret, ainsi que du temps et des ressources pour les personnes enseignantes qui doivent faire face à une adaptation majeure de leur pratique. Elle souligne que même si plusieurs affirment que le processus en est encore au début, les personnes enseignantes travaillent depuis plusieurs années à revoir leurs cours en profondeur pour s'adapter au nouveau contexte. Elle souhaite donc savoir quel soutien et quelle bouffée d'oxygène seront accordés aux personnes enseignantes pour leur permettre de répondre aux défis importants qui se présentent.

Mme Lefrançois indique que ce qui est prévu de manière générale, c'est le soutien du CPU pour l'ensemble des cycles et l'ensemble des facultés et l'ESP pour les cycles supérieurs. Elle mentionne qu'il y a aussi différents projets, des appels à projets, qui sont lancés pour que certains professeurs qui veulent réfléchir sur leurs cours, les convertir autrement, puissent recevoir un certain appui en ressources humaines, en conseillers technopédagogiques et en ressources financières. Elle mentionne qu'il y a aussi des projets un peu plus spécifiques dans certaines facultés.

M. Slimani indique que d'un point de vue développemental, les êtres humains apprennent très bien en jouant et que la mécanique de jeu repose sur une rétroaction immédiate permettant d'explorer après avoir tenté quelque chose. Il mentionne être souvent confronté à des commentaires d'étudiants disant qu'ils aimeraient s'intéresser davantage à la matière, mais qu'ils n'en ont pas le temps. Il souligne que, dans un amphithéâtre de 220 personnes, il est très difficile d'implémenter des mécaniques de jeu sans dépasser le temps imparti. Il précise croire fermement que le projet 9, soit offrir aux étudiants des outils de

rétroaction sur les apprentissages, est essentiel, que ce soit en classe, à la maison ou même sur le chemin du retour. Il ajoute que cela est important autant pour l'apprentissage que pour la motivation à apprendre.

Mme Guay tient à renchérir sur l'importance du projet 10, tel qu'expliqué par Mme Lefrançois. Selon Mme Guay, ce projet, ou du moins la réflexion autour de ce projet, lui semble préférable à plusieurs autres projets. Selon elle, préparer des robots qui vont réagir aux étudiants va être beaucoup d'ouvrage. Elle tient à souligner l'importance de réfléchir d'abord et plus globalement.

Fasal Kanouté, professeure titulaire au Département de psychopédagogie et d'andragogie à la Faculté des sciences de l'éducation, indique qu'elle est rassurée d'apprendre que l'idée n'est pas d'introduire l'IA dans tous les cours mur à mur, car cela prendrait la place de contenu de formation incontournable. Elle estime qu'il faut une offre d'accompagnement différenciée, car les rapports à l'IA et la maîtrise de l'outil ne sont pas les mêmes pour toutes les personnes enseignantes. Certains collègues disposent déjà d'une grande maîtrise de l'IA pour l'enseignement, l'accompagnement, la recherche et l'écriture, tandis que d'autres sont moins avancés. Selon elle, adapter l'offre aux besoins différents est essentiel. Mme Kanouté ajoute que, concernant l'évaluation à l'ère de l'IA, beaucoup de collègues se questionnent sur la surcharge de travail que cela engendre. Il est nécessaire de réfléchir au soutien aux professeurs et aux chargés de cours, notamment pour l'évaluation des mémoires, des thèses et des travaux étudiants, afin de leur permettre de faire face à ces exigences.

Pascale Legault, professeure au Département de biochimie de la Faculté de médecine, mentionne qu'elle a voté pour le projet 16 comme projet incontournable. Il s'agit de la mise en place d'infrastructures à haute puissance de calcul qui, selon elle, permettrait à l'Université de se distinguer des autres, tant dans le domaine de l'enseignement, mais aussi dans son lien avec la recherche. Elle indique que dans les domaines de l'informatique et de la bio-informatique, la formation des étudiants et des étudiantes est souvent basée sur l'expérimentation en laboratoire informatique et, dans ce contexte, il lui semble important de permettre l'analyse de grandes quantités de données avec ou sans l'IA. Cela lui semble critique, parce que c'est en lien avec plusieurs domaines d'avenir, comme la médecine personnalisée.

La présidente des délibérations invite les membres de l'Assemblée à poser des questions de clarification sur le troisième objectif – Faire du numérique un vecteur d'agilité, de collaboration et de performance organisationnelle responsable.

M. Beudet demande quel genre de données seraient entrées dans l'outil de suivi 360 dont il est fait mention dans le projet 25. Il se demande si, avec cet outil, toutes les unités pourraient savoir quels étudiants sont en retard de paiement, quels étudiants utilisent le Centre de santé et de consultation psychologique (CSCP) ou d'autres informations du genre qui sont des données sensibles. Il se demande aussi si cet outil serait accessible au corps enseignant.

Mme Lefrançois répond que l'outil de suivi 360 n'est pas « Big Brother ». L'intention derrière cet outil, c'est d'offrir une expérience sans couture aux étudiants. Mme Lefrançois indique être consciente que l'outil peut présenter des enjeux de confidentialité et elle précise que l'Université est sensible à cela. Elle précise que présentement, le personnel enseignant n'est pas au courant si un étudiant va au CSCP et cela va rester comme cela. L'intention derrière l'outil n'est pas de rendre l'information sur chaque étudiant publique. Les autorisations d'accès aux données vont demeurer en place. L'objectif de l'outil est vraiment de faciliter les échanges entre les étudiants et l'administration.

M. Fortin ajoute que tous les projets informatiques mis en place par l'Université sont accompagnés d'analyses de facteurs qui touchent la vie privée. Il indique que le Secrétariat général est aussi impliqué pour s'assurer que les informations soient bien traitées et soient visibles seulement à qui de droit. Les informations sensibles et confidentielles restent cloisonnées et ne sont pas accessibles. M. Fortin réitère que l'objectif de l'outil est de permettre un meilleur suivi de l'information générale au sujet d'un étudiant pour améliorer l'expérience de l'étudiant.

Les membres de l'Assemblée sont invités à choisir le projet le plus incontournable du troisième objectif. Les quatre projets en tête du palmarès sont les suivants :

- Programme de formation intégré aux personnels en littératie numérique et IA
- Plan d'accompagnement au développement de nouvelles compétences
- Mise en place d'outils, incluant en IA, pour automatiser des tâches répétitives
- Positionnement institutionnel face à la souveraineté numérique

Les membres de l'Assemblée sont invités ensuite à choisir le projet le plus transformateur du troisième objectif. Les quatre projets en tête du palmarès sont les suivants :

- Mise en place d'outils, incluant en IA, pour automatiser les tâches répétitives
- Programme de formation intégré aux personnels en littératie numérique et IA
- Plan d'accompagnement au développement de nouvelles compétences
- Outil de suivi 360 degrés des candidats et étudiants

La présidente invite les membres de l'Assemblée universitaire à poser leurs questions ou émettre leurs commentaires sur le troisième objectif.

Mme De Maeyer indique avoir été favorablement impressionnée par les documents, soulignant l'importance d'une démarche humaniste et des principes de nécessité, sobriété et modestie numériques. Elle précise que l'Université est bien positionnée pour incarner ces principes et être une source d'inspiration. Elle s'interroge sur les moyens de

diffuser ces principes dans l'ensemble de la communauté universitaire, au-delà des projets spécifiques, et souligne que le réflexe de la facilité avec les outils numériques est difficile à combattre. Mme De Maeyer illustre sa position par un exemple personnel d'usage limité de l'IA et conclut qu'il est essentiel que ces principes ne restent pas seulement dans les documents, mais soient incarnés et vivants pour la communauté universitaire.

M. Fortin répond que l'objectif du plan de transformation numérique est de travailler sur comment mettre en œuvre, notamment, la charte de sobriété numérique. Le but n'est pas que cela reste une lettre morte.

Félix Hébert, adjoint au vice-doyen au Centre de formation initial des maîtres de la Faculté des sciences de l'éducation, dit qu'il est content de voir que l'automatisation des tâches et la littératie numérique pour le personnel font partie des priorités pour l'Assemblée universitaire. Il indique, par ailleurs, qu'un des principaux freins réside dans le fait que la majorité des outils existants utilisent des données hébergées aux États-Unis. Il précise que, pour le développement des outils, le recours se fait beaucoup vers l'interne, notamment pour le bureau du registraire et le personnel administratif. Il ajoute que cette information vise à inviter à prévoir les ressources adéquates lorsque l'utilisation des outils existants n'est pas possible, afin de respecter la direction sur l'infonuagique et de fournir le soutien nécessaire au personnel administratif.

Mme Bachelier indique que le projet 18 rejoint beaucoup une demande de la communauté universitaire afin de se détacher des logiciels propriétaires. Elle mentionne qu'un des exemples qui ressort le plus souvent, c'est celui de Microsoft qui est une entreprise complètement américaine qui ne correspond finalement pas aux envies de la communauté étudiante et de ce qu'elle défend. Ce qui rejoint beaucoup la communauté étudiante aussi, c'est de se tourner vers des logiciels qui sont plus libres, des formats qui sont plus ouverts et, d'ailleurs, ce sont des projets qui existent dans des bibliothèques qui suivent les recommandations de l'UNESCO sur la science ouverte.

Mme Lapante, indique qu'il a toujours été problématique de s'appuyer autant sur des solutions commerciales alors que des alternatives de plus en plus fonctionnelles, notamment en logiciels libres, existent. Elle souligne que, même lorsqu'il est possible de sauvegarder sur Zoom ou dans la suite Office, l'intégration d'outils génératifs échappe souvent à tout contrôle et manque de transparence. Ces outils peuvent être utilisés pour des suggestions d'analyses, parfois sans consentement, et chaque agent conversationnel peut avoir sa personnalité en raison d'interventions humaines non documentées, ce qui rend leur fonctionnement difficile à vérifier. Madame Laplante considère que l'usage prématuré de ces outils est particulièrement risqué dans le contexte de carrières étudiantes ou professionnelles. Elle encourage donc l'adoption et le développement des solutions en logiciel libre et souligne l'importance que l'utilisation de ces outils reste un choix volontaire, car certaines suggestions apparaissent automatiquement, comme dans Google ou Copilot, sans activation préalable.

Mme Lefrançois, pour conclure, souligne le besoin de formation et d'évolution pour les étudiants, le personnel et la recherche en cohérence avec le premier pilier de la stratégie : « Oser le changement au service d'une université apprenante ». Elle insiste également sur la pluralité et la différenciation dans l'usage de l'IA en précisant que des choix individuels demeureront possibles dans chaque contexte à l'intérieur de balises bien définies. Enfin, elle met l'accent sur la mobilisation de l'expertise de la communauté universitaire pour éclairer les décisions et remercie tous ceux qui contribueront par leurs commentaires et suggestions afin de faire progresser la stratégie numérique dans la bonne direction.

AU-0671-10 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 16 mars 2026, à 14 heures.

AU-0671-11 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 14 h 28.

Ce procès-verbal a été rédigé par la rédactrice, assistée par l'intelligence artificielle.

Le président,

Le secrétaire général,

Daniel Jutras

Alexandre Chabot

Adopté le 16 mars 2026, délibération AU-0672-2